

# Extrait du R

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le Délibérati

ID : 078-200034130-20251112-2025\_11\_65-DE

Date de la séance
Le 12 novembre 2025
Date de convocation
Le 06 novembre 2025
Date de publication
Le 06 novembre 2025

Nombre de délégués	
En exercice	34
Présents	28
Procurations	4
Excusé	0
Absent	2

N° 2025-11-65

#### OBJET:

ATTRIBUTION
FONDS DE
CONCOURS A LA
COMMUNE DE
ANDELU
(RAVALEMENT DE
LA MAIRIE ET
AMENAGEMENT DE
SES ABORDS)

Le Président certifie que la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Gally-Mauldre

#### L'an deux mille vingt-cinq

Le mercredi 12 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU: Olivier RAVENEL

<u>Commune de BAZEMONT</u> : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

<u>Commune de Chavenay</u> : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

<u>Commune de CRESPIERES</u> : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON: Damien GUIBOUT,

<u>Commune de FEUCHEROLLES</u>: Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

<u>Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE</u> : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

<u>Commune de MAULE</u>: Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Samuel COLLIN, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET.

Commune de MONTAINVILLE : Éric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE: Dominique GERBERT, Jean-Philippe ANTOINE, Christine CAILLAT, Gilles STUDNIA, Gérard PARFAIT, Christelle BARDEILLE

## Procurations:

Jean Christophe SEGUIER a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Axel FAIVRE a donné pouvoir à Dominique GERBERT Katrin VARILLON a donné pouvoir à Patrick LOISEL Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Sidonie KARM

Excusé:/

Absent: William FALCHETTO, Karine DUBOIS,

Secrétaire de séance : Sidonie KARM

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** l'article L 5216 - 5 - VI du Code Général des Collectivités territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes Gally-Mauldre (CCGM) ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la CCGM, en date du 26 juin 2024, portant décision de création d'un fonds de concours en soutien aux investissements des communes membre et adoption d'un règlement d'attribution d'un fonds de concours :



## Extrait du R du Conseil Comn

Envoyé en préfecture le 19/11/2025 Reçu en préfecture le 19/11/2025 Publiéle des Délibérati ID: 078-200034130-20251112-2025\_11\_65-DE

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCGM, en date du 9 avril 2025, portant actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'attribution des fonds de concours en date du 25 septembre 2025;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 5 novembre 2025

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention : Yves DEKEYREL,

- APPROUVE le montant de 98 200.00 € à verser à la commune de ANDELU.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annexée.
- PRECISE que les crédits correspondants à ce fonds de concours sont inscrits au budget principal.

Pour copie conforme,

• Mise en ligne de l'acte le

20/11/25

• Document rendu exécutoire le 20/11/25